Paris : un multirécidiviste condamné après avoir frappé des policiers, son avocat Arié Alimi dénonce un « contrôle raciste » et est sèchement débouté

14/10/2025 à 22h42



Fin juillet, à Paris, un conducteur déjà condamné pour agression sexuelle et infractions routières refuse un contrôle de police, entraînant une interpellation violente. Achille B. M., 26 ans, conduisait à vive allure tandis que sa passagère inhalait du protoxyde d'azote. Lorsqu'il est arrêté, il conteste la légitimité du contrôle et oppose une résistance physique, avant d'être emmené au commissariat où il refuse de donner ses empreintes digitales.

Trois semaines plus tard, il contre-attaque en déposant plainte pour violences policières, tandis qu'une enquête de l'IGPN, rapidement ouverte, s'éteint faute d'éléments — l'intéressé ne s'étant même pas présenté à son examen médical. Ce jeudi 9 octobre, jugé en comparution immédiate pour « violences contre personnes dépositaires de l'autorité publique » et « refus de signalisation », il est défendu par l'avocat

militant Arié Alimi, qui dénonce un « contrôle au faciès » et des « violences policières à caractère raciste ». L'avocat cite pour preuve la mention « de type africain » figurant dans le procès-verbal.

Face à lui, l'avocat des policiers, Me Jérôme Andreï, rejette ces accusations : « En réalité, dans cette affaire, le mis en cause est dans l'opposition de A à Z lors de son interpellation : même la signalisation, pourtant forcée, il l'a refusée. » Le tribunal correctionnel de Paris a suivi le parquet : Achille B. M. a été condamné à six mois de prison avec sursis probatoire pendant deux ans.

> *@Valeurs | Le 29 juillet dernier, la police contrôle le conducteur d'une voiture roulant à vive allure, dont la passagère consomme des ballons de protoxyde d'azote. Mais le chauffeur, un certain Achille B. M., 26 ans, déjà condamné pour des faits similaires – ainsi que pour… pic.twitter.com/JNpzX74fbZ*
>
> *— Amaury Bucco (@AmauryBucco) October 14, 2025*